

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration 10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.42/03.24

Objet : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)
Quartier du Clairval
Contrat de ville - 2024-2030

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.42/03.24

Objet : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)
Quartier du Clairval
Contrat de ville - 2024-2030

Madame le Maire rappelle que la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite "loi Lamy") a renforcé le dispositif de la politique de la ville et a introduit "le contrat de ville".

L'objectif de la politique de la ville est de permettre aux habitants d'une ville de disposer des mêmes chances de réussir à l'école, d'accéder à un emploi, à des loisirs, aux services de proximité, à la tranquillité. Le contrat ville, quant à lui, constitue le cadre unique de référence des politiques publiques menées en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Aussi, deux décrets du 28 décembre 2023 sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024.

Le premier décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 "actualise les modalités de détermination des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) dans les départements métropolitains". Il précise notamment :

- que le revenu des habitants à prendre en compte pour apprécier l'écart de développement économique et social par rapport au territoire national (c'est-à-dire un des critères permettant de qualifier un QPV) est le revenu déclaré,
- la base utilisée pour évaluer ce critère de revenu des habitants,
- les unités urbaines à prendre en compte dans le cadre de l'identification de ces quartiers.

Puis, le second décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 actualise en conséquence la liste des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) dans les départements métropolitains.

C'est ainsi que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en lien avec la Préfecture de Seine-Maritime a proposé à la rentrée 2023 de classer le quartier du Clairval de Lillebonne en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV), ce dernier répondant aux critères de revenu et de seuil démographique (*le revenu étant comparé aux revenus moyens de l'agglomération et à ceux de la France*). Les élus et Caux Seine agglo en ont validé le principe auprès du Sous-Préfet, et le décret modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville a officialisé le classement du Clairval en QPV.

Un dialogue entre la Ville de Lillebonne, Caux Seine agglo et la Préfecture s'est engagé pour organiser la mise en place du futur contrat de ville 2024-2030, et ce en plusieurs étapes :

- en janvier 2024 : consultation des habitants sur la base d'un questionnaire,
- 6 février 2024 : réunion de concertation pour amender l'enquête et identifier plus finement les attentes de la population.

Par ailleurs, dans le cadre de la signature des nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030 prévue avant le 31 mars 2024, la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la Ville, a adressé le 4 janvier une instruction aux préfets, dans laquelle sont précisées les modalités de mobilisation, de structuration et de gouvernance des contrats de ville. La priorité est mise sur la mobilisation partenariale élargie de chaque territoire. Il est stipulé que le contrat de ville devra s'élaborer dans le respect des EPCI et que le Maire sera étroitement associé à son élaboration.

C'est ainsi, qu'un comité de pilotage s'est tenu le 19 mars 2024 avec l'ensemble des acteurs du droit commun intervenant dans divers domaines (emploi et formation, cadre de vie, éducation...) pour s'assurer de leur implication pleine et entière dans le futur contrat de ville.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.42/03.24

Objet : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)
Quartier du Clairval
Contrat de ville - 2024-2030

A travers ce contrat, la Ville de Lillebonne, Caux Seine agglo, l'Etat ainsi que les autres signataires (associations et les structures institutionnelles) s'engagent à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et à la réduction des inégalités avec les autres territoires.

Dans ce cadre, le contrat de ville pour le quartier prioritaire du Clairval a pour principaux objectifs de "développer le vivre ensemble" et de "renforcer l'accès aux droits".

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitain,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Considérant que la nouvelle cartographie des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024,

Considérant l'importance de l'action publique dans la lutte contre les inégalités territoriales et la nécessité de mettre en œuvre des actions afin d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier prioritaire,

Considérant les axes et les objectifs qui sont retenus par le contrat de ville 2024-2030, copiloté par l'Etat, la Ville de Lillebonne et Caux Seine agglo,

Considérant la nécessité d'encadrer par une convention d'objectifs les subventions qui seront accordées au titre du contrat de ville,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de ville 2024-2030 ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat relatives aux projets retenus dans le cadre de la programmation 2024-2030 du contrat de ville avec les porteurs (associations et les structures institutionnelles...) ainsi que les éventuels avenants ou actes afférents,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.42/03.24

Objet : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)
Quartier du Clairval
Contrat de ville - 2024-2030

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant au versement des subventions aux porteurs,
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à percevoir des recettes émanant de l'Etat, de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), de Caux Seine agglo au titre du contrat ville pour les actions menées par la Ville et à signer les conventions correspondantes ainsi que les éventuels avenants ou actes afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN.

Beaudoin

CONTRAT DE VILLE CAUX SEINE AGGLO / VILLE DE LILLEBONNE – 2024-2030

Quartier Politique de la Ville du Clairval



Table des matières

I.	La politique de la ville	1
II.	Diagnostic.....	1
1.	Historique du quartier.....	1
2.	Données sociodémographiques	2
3.	Consultation des habitants	7
III.	Enjeux et stratégie	12
1.	Objectifs généraux	12
2.	Objectifs opérationnels	12
3.	La stratégie	12
4.	Gouvernance.....	16
5.	Financements.....	16
IV.	Plan d'actions prévisionnel	17
V.	Evaluation.....	21
1.	Méthodologie	21
2.	Clause de revoyure à 2027.....	23
	Signataires du contrat de ville	24

I. La politique de la ville

Selon l'INSEE, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

Il s'agit de donner la priorité à la mobilisation de l'Etat, des collectivités, des partenaires pour tendre vers une équité territoriale en concentrant les moyens humains, techniques et financiers pour des quartiers plus en fragilité que le reste de la ville. En d'autres termes, l'objectif de la politique de la ville est de permettre aux habitants d'une ville de disposer des mêmes chances de réussir à l'école, d'accéder à un emploi, à des loisirs, aux services de proximité, à la tranquillité.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en lien avec la Préfecture de Seine-Maritime, a proposé à la rentrée 2023 de classer le quartier du Clairval en Quartier Politique de la Ville (QPV), ce dernier répondant aux critères de revenu et de seuil démographique (+ de 1 000 habitants). Les élus de la commune et de la communauté d'agglomération en ont validé le principe auprès du sous-préfet à la ville. Le décret du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville a officialisé le classement du quartier du Clairval en QPV.

II. Diagnostic

1. Historique du quartier

Ce quartier se situe à la périphérie du centre-ville historique. Le quartier est constitué essentiellement d'habitat collectif. Sa construction a débuté en 1957 pour s'achever 10 ans plus tard. Constitué de 18 immeubles, il comptabilise plus de 600 logements pour une population supérieure à 1 000 habitants. La construction de ce quartier visait à l'époque à répondre à un besoin de logements liés à l'activité de la zone



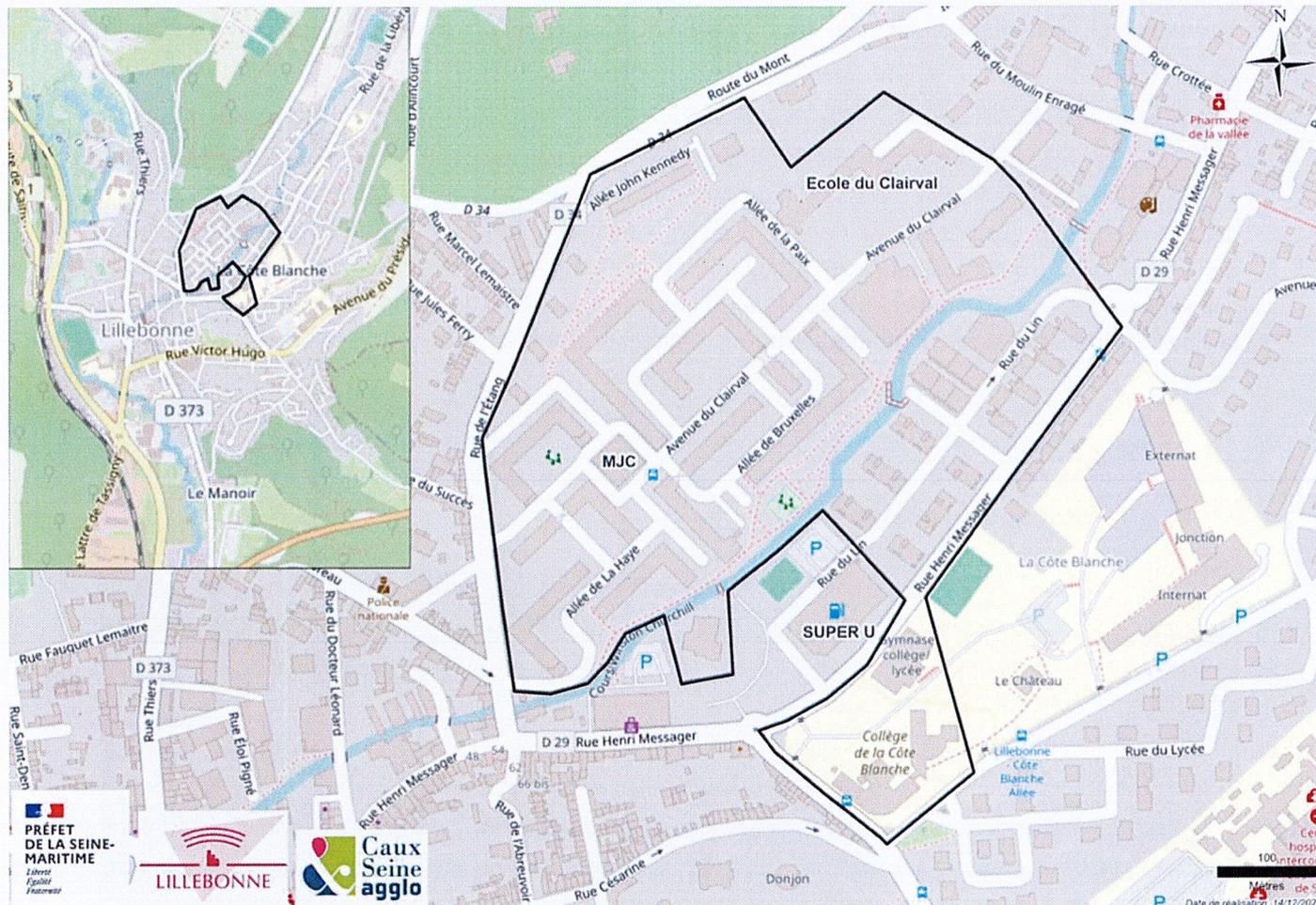
Le Clairval (1964).

industrielle de Port-Jérôme en développement sur la fin des années 1950. La Maison des Jeunes et de la Culture a été créée en 1963 et sera définitivement positionnée en 1967 dans le centre du quartier, concomitamment avec la création du centre médicosocial. Les écoles préélémentaire et élémentaire du Clairval datent quant à elles de 1968. Eu égard à l'accroissement démographique lié à l'activité industrielle, la capacité de l'hôpital de Lillebonne augmentera de 35 lits en 1967 puis 35 supplémentaires en 1969.

¹ Photographie provenant de : HEUZE D., 1989 « Lillebonne : des origines à nos jours », Ville de Lillebonne, p.371

Le maillage urbain est dense, constitué de barres d'immeuble dites à l'équerre. Cet aménagement est composé d'espaces publics constitués d'espaces verts, d'espaces de jeux, de stationnement, d'équipements publics.

Depuis sa création, le quartier a peu évolué. Il a fait l'objet d'une opération de rénovation thermique dans les années 2017-2021. Le projet concerne la rénovation énergétique BBC de 608 logements dans la résidence « Le Clairval » à LILLEBONNE appartenant au bailleur social LOGEO SEINE. Le quartier de plus de 1 000 habitants représente donc plus de 11% de la population de Lillebonne qui s'élevait à 8 761 personnes en 2020 selon l'INSEE.



2. Données sociodémographiques

Les informations qui suivent correspondent aux données IRIS de 2020 et doivent être prochainement actualisées. L'ORS-CREAI Normandie a produit une étude comparative sur la base des données INSEE avec 5 autres QPV de taille analogue (moyenne de 1 857 habitants) : Lalizel à Barentin, quartier de l'Europe à Pont-Audemer, Maison-Rouge à Louviers, Bourg-Lecomte à Bernay, quartier du Stade à Bernay.

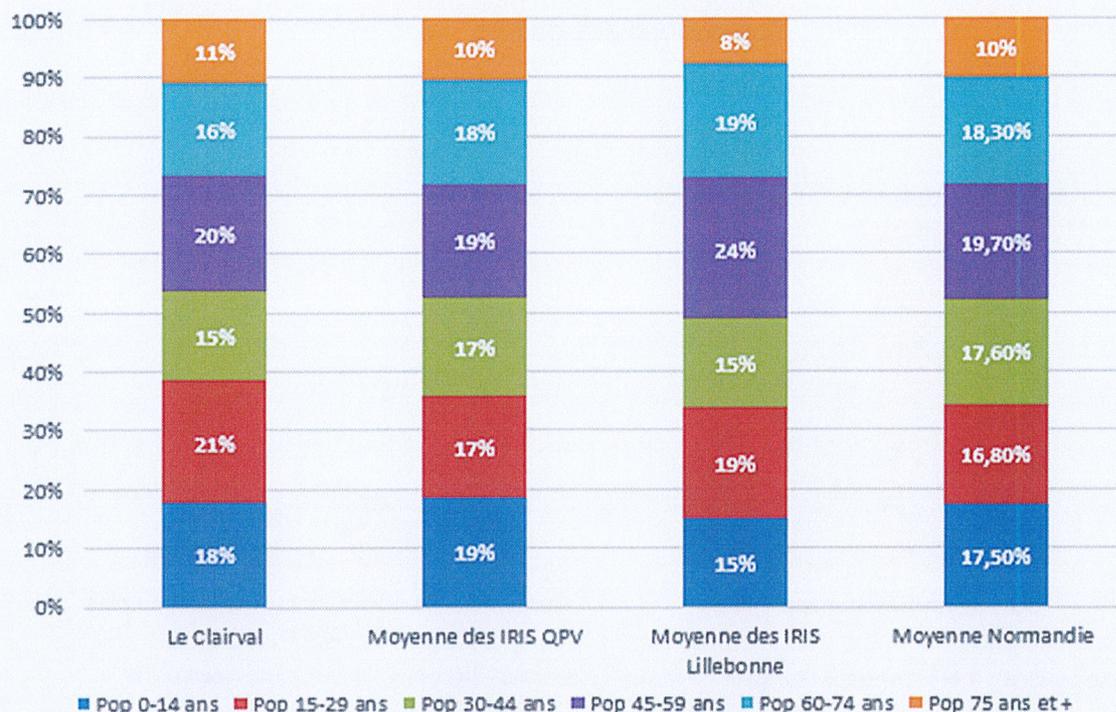
Catégories socioprofessionnelles et classes d'âge

Le QPV du Clairval présente des caractéristiques proches des 5 autres QPV pris en référence par l'ORS-CREAI Normandie. Il est noté que les 0-29 ans représentent 39% de la population du quartier en 2020, ce qui est supérieur de 4 points à Lillebonne et de 4,7 points avec la Normandie.

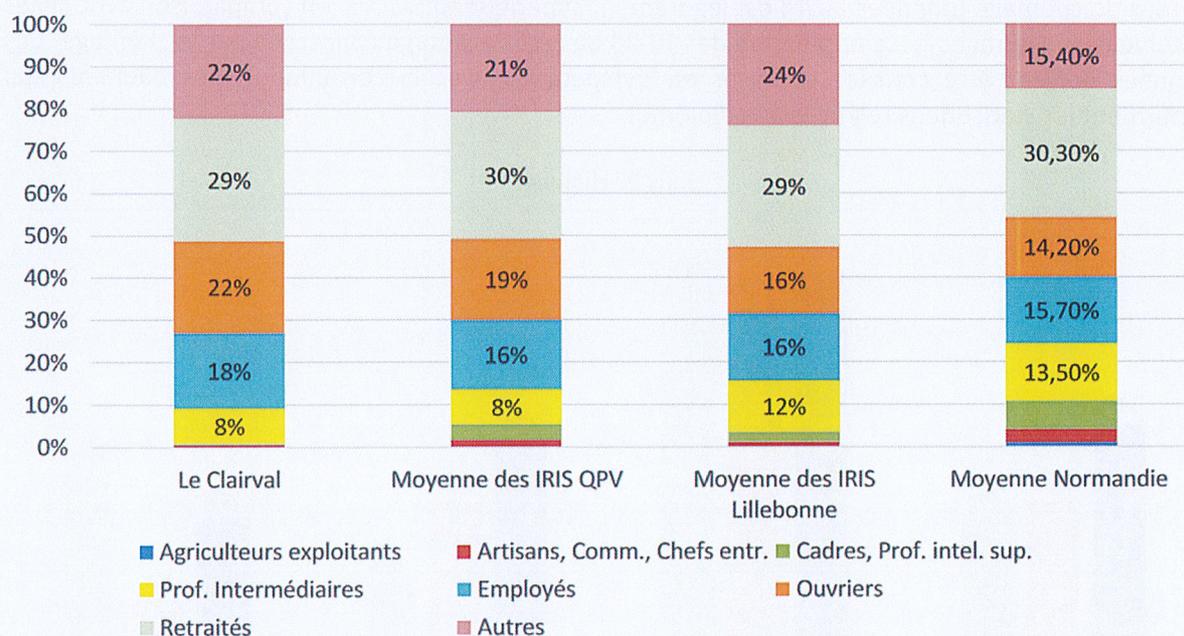
On observe une plus grande proportion d'ouvriers et d'employés en comparaison avec Lillebonne et la Normandie. Elle est également légèrement supérieure à la moyenne de Caux Seine agglo.

Les professions intermédiaires et les cadres sont sous-représentés au Clairval, pointant un enjeu de mixité sociale.

Structure démographique par âge



Catégories socio-professionnelles

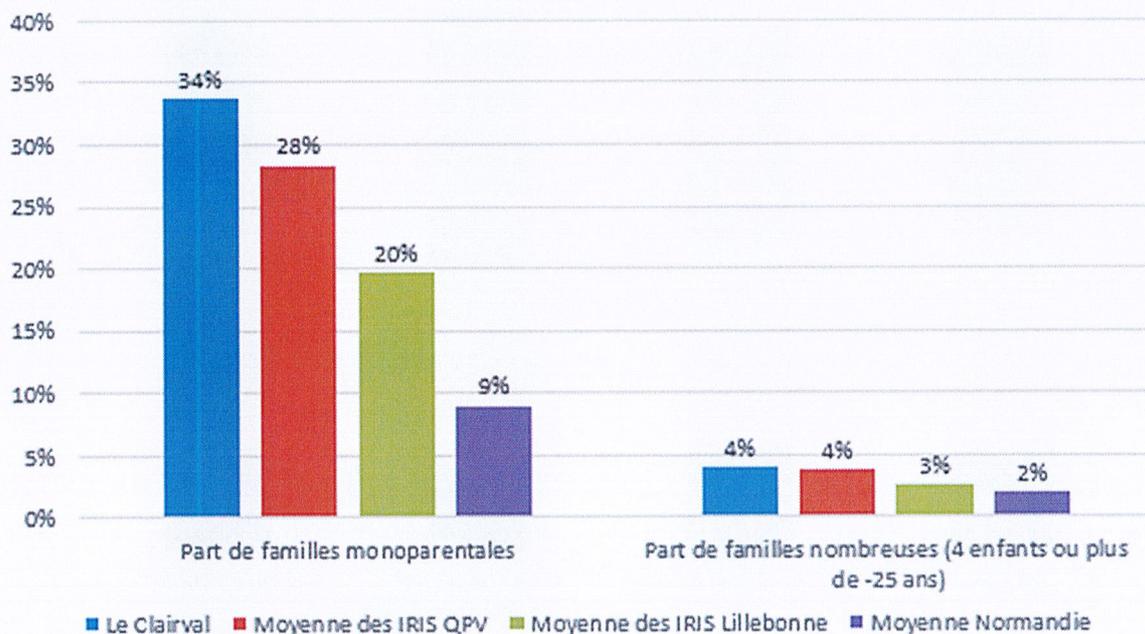


Composition des ménages

Les données sociodémographiques de l'INSEE datées de 2020 révèlent une proportion importante de familles monoparentales dans le quartier du Clairval : +6 points en comparaison avec d'autres QPV équivalents, +14 points avec la moyenne de Lillebonne et 25 points pour la Normandie.

La surreprésentation des familles monoparentales constitue un indicateur de potentielle vulnérabilité sur le plan financier des habitants du Clairval qui devra être pris en compte dans le futur contrat de ville.

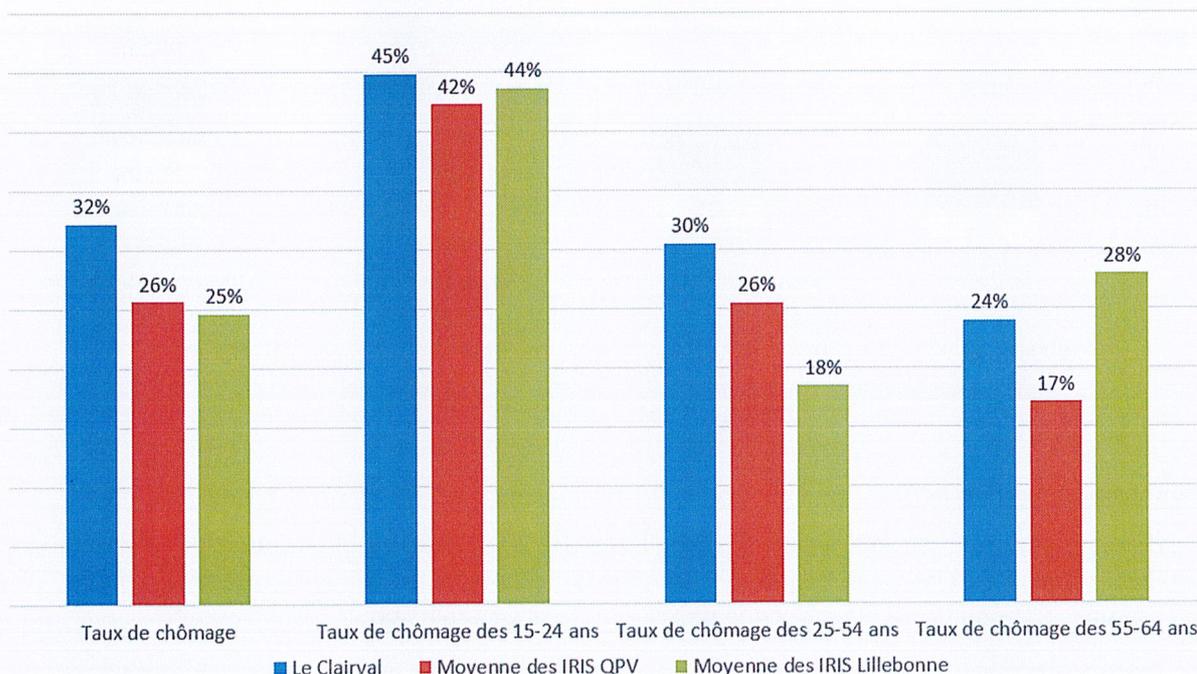
Composition des familles



Chômage

Le taux de chômage (données 2020) est légèrement supérieur au Clairval en comparaison avec celles observées en Normandie. La population des 15-24 ans est davantage concernée par le chômage. Ces données doivent être croisées et mises en perspectives avec la consultation des habitants qui confirment les statistiques relatives aux diplômes.

Taux de chômage



Scolarité et diplômes

La part des 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme est très nettement supérieure au Clairval confirmant un enjeu dans le domaine de l'éducation. En toute logique, la proportion des personnes diplômées est inférieure au Clairval en comparaison avec les moyennes de Lillebonne et la Normandie. Ces données chiffrées, croisées avec la consultation des habitants, pointent un enjeu dans le domaine de l'éducation et en fait une priorité pour le futur contrat de ville.

A titre d'information, l'école préélémentaire compte 89 élèves pour l'année scolaire 2023-2024 et 134 élèves pour l'école élémentaire. A titre de comparaison, les effectifs en 1988 étaient supérieurs : 113 élèves en préélémentaire et 234 en élémentaire.

Les indicateurs pour classer un établissement en Réseau d'Education Prioritaire (REP) sont au nombre de 4 : l'Indice de Position Sociale (ISP), le taux d'élèves boursiers, le taux d'élèves résidant en QPV, le taux d'élèves ayant redoublé en 6^{ème}. Les données qui suivent portent sur le collège de la Côte Blanche situé dans le périmètre du QPV du Clairval :

- IPS de 90,3 cette année pour le collège de la Côte Blanche, qui résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves (vs plus de 100 pour l'académie et la France)
- le taux d'élèves boursiers

Echelons	2020	2021	2022	2023
1	14,2	16,7	15,5	13,8
2	9,7	9,2	9,4	6,9
3	10,0	9,5	10,0	8,7
Total	33,9	35,4	34,9	29,4

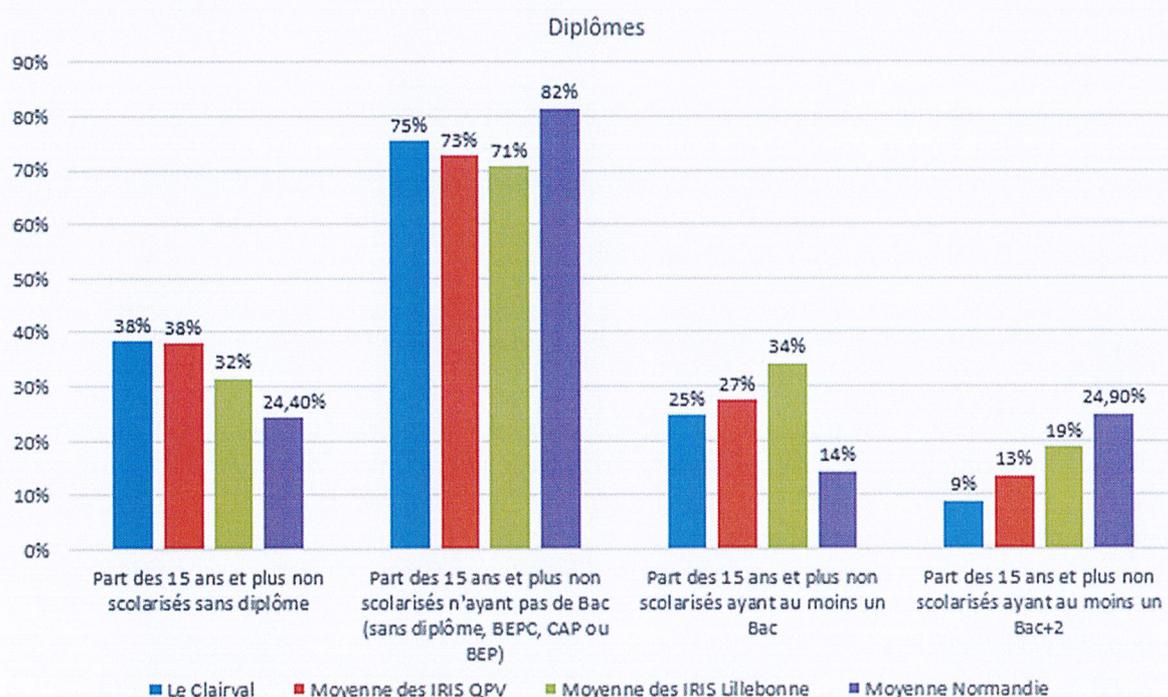
- le taux d'élèves résidant dans un QPV : *non disponible à ce jour*
- le taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième

%	2020	2021	2022	2023
% d'élèves en avance	1,3	2,8	3,5	0
% d'élèves sans retard	96,2	93,	94,1	94,7
% d'élèves en retard 1 an	2,6	4,2	2,4	5,3
% d'élèves en retard 2 ans	0	0	0	0

Les effectifs de l'établissement fluctuent peu entre 2017 (334 élèves) et 320 et (320). En moyenne, la sociologie des élèves par milieu social est répartie comme suit :

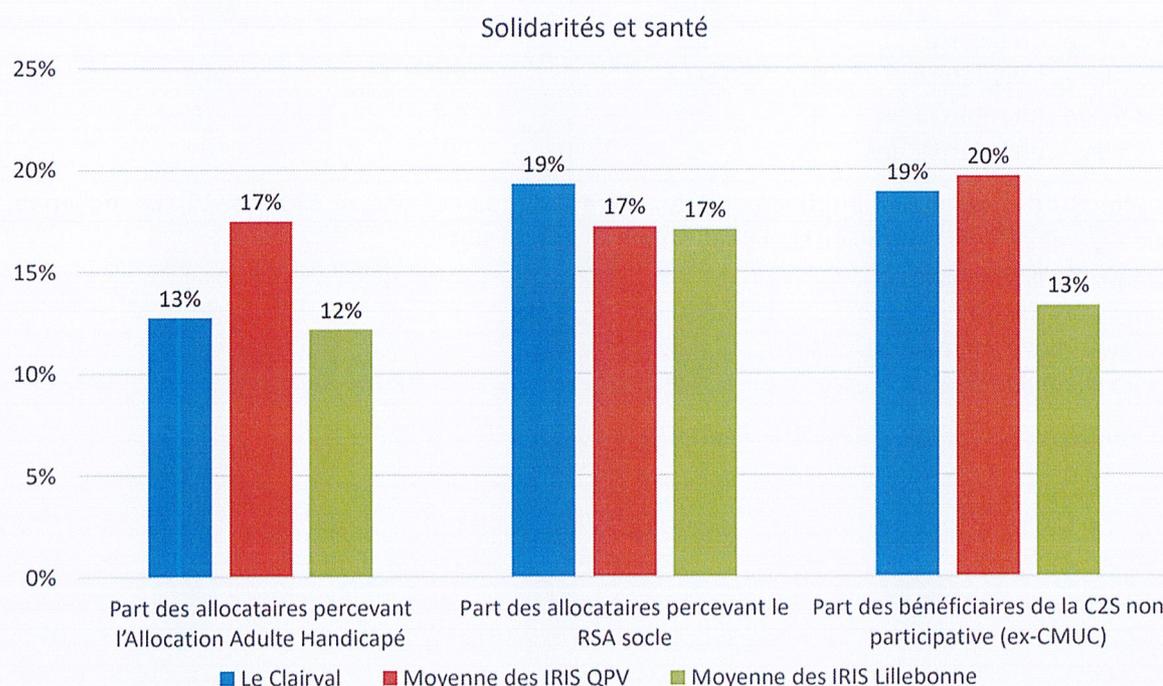
- élèves très favorisés12%
- élèves favorisés.....10%
- élèves moyennement favorisés.....18%
- élèves défavorisés60%

Ces données sont à croiser avec la consultation habitant.



Bénéficiaires CAF et CNAM

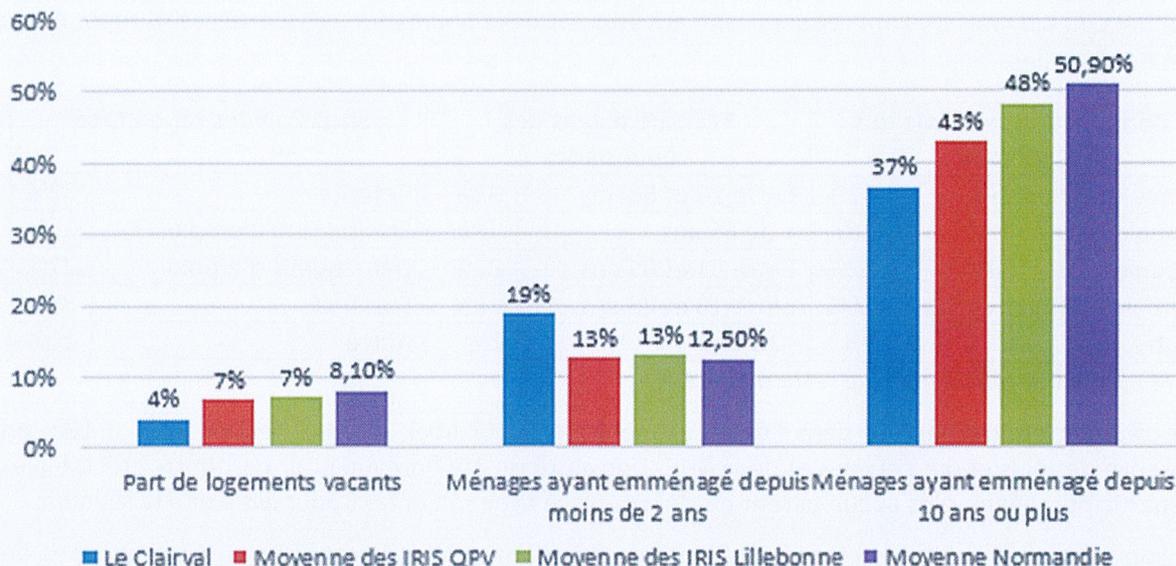
Les données chiffrées relatives aux solidarités et à la santé font apparaître des moyennes analogues entre le quartier du Clairval et Lillebonne. Seule la part des bénéficiaires de la C2S en 2022 démontre une plus grande précarité au Clairval en comparaison avec Lillebonne. A noter que le nombre de bénéficiaires du RSA est légèrement supérieur au Clairval. Ces données devront être affinées, notamment sur la base de l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS de la commune.



Mobilité résidentielle et physique

Les données relatives au logement mettent en évidence une forte mobilité résidentielle en comparaison avec les autres QPV étudiés par l'ORS-CREAI Normandie ; pointant un enjeu autour de l'accueil des nouveaux arrivants. Le diagnostic met en évidence une absence de logement vacant dans le QPV du Clairval, notamment en comparaison avec la situation de Lillebonne et de la Normandie.

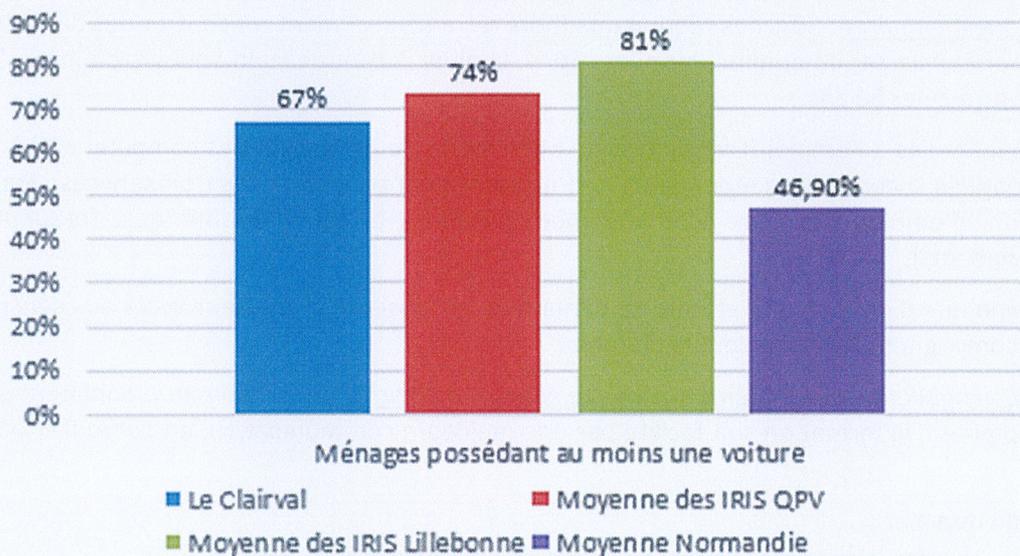
Mobilité résidentielle



Il est à noter qu'en 2020, la part des ménages motorisés était plus faible au Clairval en comparaison avec Lillebonne et la Normandie, révélant un enjeu de mobilité confirmé lors de la consultation des habitants.

Par ailleurs, le bailleur a identifié des locataires du quartier du Clairval en difficulté financière et sociale. Des situations d'impayé de loyer sont constatées, des procédures d'expulsion sont engagées à l'encontre des locataires. Des locataires bénéficient d'accompagnement social.

Mobilité



3. Consultation des habitants

Les questionnaires, accompagnés du courrier co-signé par la commune de Lillebonne et Caux Seine agglo, ont été déposés dans plusieurs sites du Clairval et de la commune : épicerie solidaire, MJC, CMS, école, médiathèque, Mairie, Mairie annexe. Des questionnaires ont été renseignés par les services avec les habitants dans une démarche de « aller vers ». Les répondants avaient la possibilité de flasher un « QR code » pour renseigner le questionnaire par voie numérique.

La consultation par questionnaire était organisée du 10 janvier au 1^{er} février 2024, soit 23 jours. 105 habitants du Clairval nous ont répondu, soit environ 7 % de la population du quartier. 70% répondants sont des femmes.

Composition familiale des répondants		Tranche d'âges des répondants		Situation des répondants	
Personne vivant seule	42%	Entre 26 et 50 ans	33%	Retraité	32%
Couple avec enfants	28%	+ de 66 ans	28%	En situation d'emploi (*)	28%
Couple sans enfants	12%	Entre 51 et 65 ans	22%	Demandeur d'emploi	27%
Famille monoparentale	10%	Entre 18 et 25 ans	15%	Scolarisé	3%
Autre	9%	- 18 ans	2%	Autre	10%

(*) (41 % de CDI temps plein, le reste à 10-13 %)

Une réunion était organisée dans l'école élémentaire du Clairval, mardi 6 février 2024 à 18h, en présence des élus et des services et de la MJC. Une garderie était prévue pour permettre aux familles d'y participer, néanmoins aucun parent ne s'est déplacé avec son enfant pour assister à la réunion.

La cinquantaine d'habitants et de représentants associatifs ont été organisés en deux groupes de travail d'1h30 pour faciliter les échanges. L'enquête par questionnaire leur a été restituée. Les participants ont commenté les résultats et complété en s'appuyant sur leur expertise d'usage du quartier. La synthèse de cette réunion publique vient conforter les données sociodémographiques, les résultats des questionnaires tout en apportant des nuances dans le ressenti de chacun des habitants.

Emploi-formation :



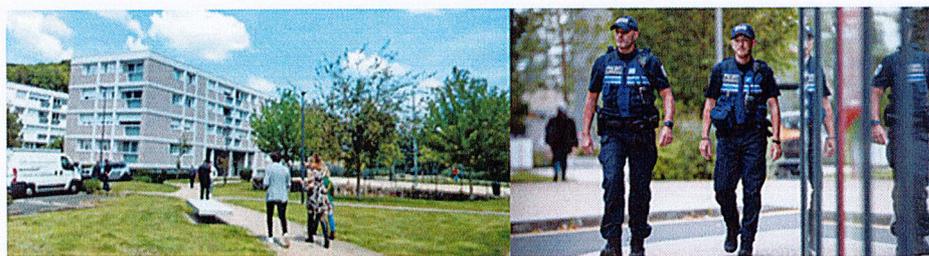
Synthèse des questionnaires : 50% des répondants (hors retraités) estiment rencontrer des difficultés pour rechercher et accéder un emploi. Parmi ces 50 %, la plupart sont des demandeurs d'emploi (71 %). 57 % ont entre 26 et 50 ans.

Les services publics liés à l'emploi (France Travail, Mission Locale et Maison des compétences) sont nettement identifiés et connus des répondants (6 % ne connaissent aucun de ces trois services). Parmi les demandeurs d'emploi, ces lieux sont largement identifiés et 86 % les ont déjà fréquentés (75 % des répondants).

Pour les demandeurs d'emploi, une attente se démarque : disposer d'un meilleur accès aux services publics qui accompagnent les demandeurs d'emploi.

Synthèse réunion publique pour le thème « jeunesse et accès à l'emploi » : les habitants souhaitent que l'accès à l'emploi et à la formation soit facilité par une meilleure communication, en particulier pour les jeunes.

Cadre de vie du quartier :



Synthèse des questionnaires : 80% des répondants se sentent bien dans ce quartier. Sur les 20 % s'y sentant moins bien, les mots-clés ressortant sont « bazar, trafic, insécurité, insalubre et bruyant ».

Parmi les 80 % s'y sentant bien, les mots clefs qui ressortent le plus sont « calme » (plus de 50 réponses), « bien », et à la marge « bruyant ». Le sentiment de sécurité est contrasté ; 51 % trouve le quartier tranquille, 36% moyen et 13 % mauvais.

Les réponses sont assez mitigées concernant la qualité des espaces verts : 44 % la juge bonne, 39 % moyenne et 17 % mauvaise. Lors de la réunion du 6 février 2024, les habitants ont mentionné une problématique de comportements inadaptés, notamment au sujet des déjections canines et des déchets dans l'espace public.

Les habitants attendent les améliorations suivantes :

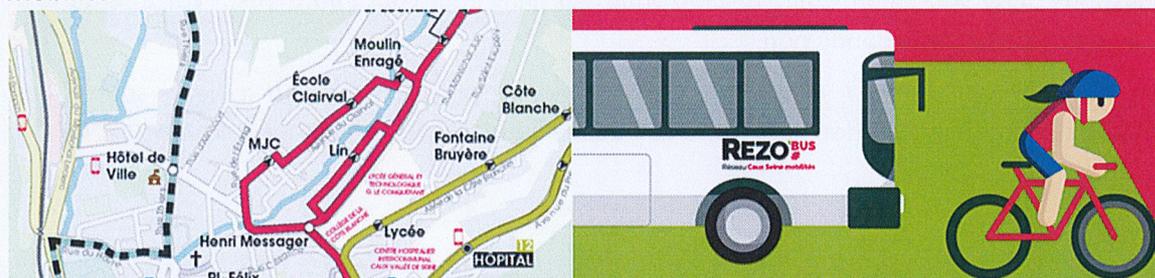
- Renforcer les services d'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques du quotidien,
- Renforcer les services de transports publics et de sécurité,
- Améliorer l'entretien des espaces loisirs et verts, la propreté des espaces verts et loisirs.

Enfin, les principaux lieux publics fréquentés par les habitants sont la mairie, le centre hospitalier et la piscine et les moins connus/fréquentés sont la Familia, le musée et la mairie annexe.

Synthèse réunion publique pour le thème « lien social et citoyenneté » : il ressort une problématique de comportements inappropriés, un sentiment d'insécurité exposé pour une partie des participants seulement des participants de la réunion de février 2024), un besoin de lien et d'échanges entre les habitants, la nécessité de lutter contre la délinquance d'acquisition des espaces publics et les trafics.

Synthèse réunion publique pour le thème « Accompagner le quartier vers un quartier plus vert » : les habitants ont sollicité des embellissements et davantage d'entretien des espaces verts, proposé l'installation de panneaux solaires, la récupération d'eau pour l'entretien des espaces verts, la création d'espaces verts partagés, plus de mobilités douces.

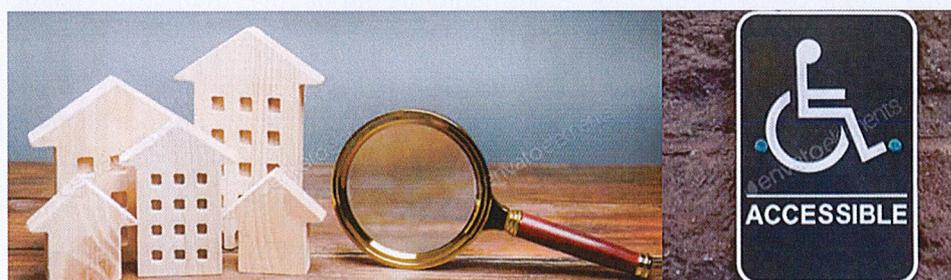
Mobilité :



Synthèse des questionnaires : 68% habitants trouvent aisé de se déplacer dans et en dehors du quartier. Les avis sont davantage nuancés concernant la satisfaction des transports publics disponibles dans le quartier (51% de satisfaits, 49% de moyennement satisfaits à pas satisfaits). A noter que 35 % de répondants n'utilisent pas de transport public.

Synthèse réunion publique pour le thème « Mobilité » : l'attente portait sur la desserte d'une partie du quartier et des horaires pour les transports en commun plus adaptés. Certains habitants considèrent qu'il manque des créneaux pour les collégiens. Des habitants ont témoigné leurs craintes de se déplacer en vélo, faisant référence à une problématique de sécurité routière.

Logement :



Synthèse des questionnaires : 68% des répondants sont relativement satisfaits de la qualité des logements. 41% des habitants ayant renseigné le questionnaire jugent les logements et le quartier moyennement voire non-adaptés pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Synthèse réunion publique pour le thème « Logement » : les habitants se sentent bien dans leur logement, malgré une réelle problématique d'accessibilité (marche à l'entrée des immeubles et ascenseur) qui a émergé lors des échanges selon les immeubles. Les points de vue divergent concernant le chauffage.

Santé et garde des enfants :



Synthèse des questionnaires : parmi les personnes interrogées, 60% rencontrent des difficultés pour faire garder leur(s) enfant(s).

Les répondants se sentent en bonne santé (7/10). 50 % des personnes s'évaluant à 5 ou moins ont entre 51 et + de 66 ans. En revanche, parmi ces habitants se sentant en moins bonne santé, la quasi-totalité est suivie par un médecin généraliste et a consulté ces 12 derniers mois.

86 % des répondants sont suivis par un médecin, pour la plupart à Lillebonne (73 %) et l'ont consulté ces 12 derniers mois (83 %).

A la question « Avez-vous, à proximité de chez vous, des lieux pour vous informer sur votre santé ? », 54 % des répondants ont répondu non.

Synthèse réunion publique pour le thème « Santé » : les habitants ont fait part de leurs souhaits de bénéficier d'actions de prévention de la santé et d'un meilleur accès aux informations dans le domaine.

Éducation :



Synthèse des questionnaires : 36% des répondants ont confirmé leurs attentes en matière de services dans les domaines de l'éducation et la famille. Certains habitants ont précisé sur le terrain qu'il serait nécessaire de développer de l'aide aux devoirs.

Synthèse réunion publique pour le thème « Education » : les habitants ont fait part d'un besoin d'aide aux devoirs et souhaitent voir évoluer le collège de la Côte Blanche en REP.

La faible proportion des personnes diplômées dans le QPV du Clairval, la part importante des 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme, les indicateurs IPS dégradés du collège de la Côte Blanche confirment que l'éducation est un enjeu majeur. Des moyens doivent être alloués pour consolider le parcours des jeunes, sur les différents temps, scolaires, périscolaires et extrascolaires.

L'enquête réalisée auprès des 12 ans plus dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) confirme les attentes des collégiens de la Côte Blanche : disposer d'un lieu dédié aux jeunes pour se

retrouver, pour y pratiquer des activités (lieu d'information clairement identifié, activités extrascolaires, activités de consommation, lieu pour se socialiser), de plus de services de mobilité.

Loisirs, sport et culture :



Synthèse des questionnaires : les répondants pratiquent autant d'activités au sein du Clairval qu'en dehors, sans lien de corrélation avec la tranche d'âge. Les jeunes qui ont répondu à l'enquête réalisée dans le cadre de la CTG sont en attente de lien social et d'activités de consommation.

Synthèse réunion publique pour le thème « Renforcer et faciliter l'accès à la culture et aux loisirs » : les habitants regrettent le manque d'accompagnement vers la culture. Ils sont également en attente d'un meilleur accès à l'information relative à l'offre culturelle.

Accès aux droits :



Synthèse des questionnaires : 100% des répondants sont en attente de pouvoir bénéficier d'un accompagnement dans les démarches administratives, sociales et juridiques.

Synthèse réunion publique pour le thème « Accompagner dans les démarches sociales, juridiques, administratives, de santé » : les habitants ont été nombreux à témoigner de leurs attentes pour bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches en ligne sur le plan administratif, social et juridique. Ils ont questionné l'accès à l'information et la communication sur leurs droits.

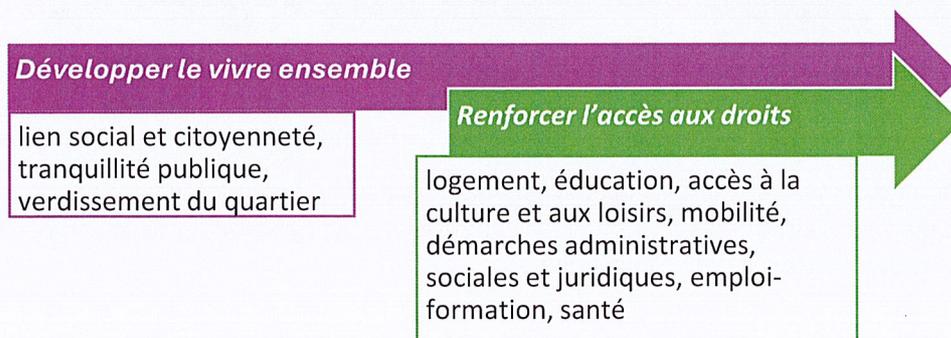
Le tableau qui suit réalise la synthèse du diagnostic du contrat de ville :

	succès	risques
interne	<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte mobilisation des services commune/EPCI Acteurs bien implantés : CMS, MJC, épicerie solidaire, écoles, collège La MJC mobilise par ses ateliers de nombreuses personnes provenant de Lillebonne et ses environs Caux Seine agglo exerce la compétence politique de la ville depuis 2016 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordination du contrat de ville à moyens constants
	<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de nombreux acteurs du « droit commun » : exemple financement espace de vie sociale par la CAF de Seine-Maritime Labellisation du collège de la Côte Blanche en REP Le Clairval est limitrophe du centre historique Le quartier a été récemment réhabilité par le bailleur Des habitants qui apprécient leur quartier Quelques habitants volontaires pour être acteurs 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> populations vulnérables : surreprésentation des familles monoparentales, 60% d'élèves très défavorisés au collège Financement politique de la ville conditionné à la démographie du QPV = faible subvention Les jeunes peu mobilisés lors du diagnostic Sentiment d'insécurité Faible niveau scolaire Difficultés d'accès à l'emploi et aux droits
externe		

III. Enjeux et stratégie

1. Objectifs généraux

Le contrat de ville consiste à concevoir, coordonner et animer un plan d’actions impliquant les partenaires avec et pour les habitants. Deux objectifs généraux structurent la réflexion pour intervenir dans l’ensemble des domaines prioritaires identifiés à l’occasion de la consultation des habitants :



2. Objectifs opérationnels

En synthèse, le diagnostic révèle la nécessité d’**améliorer la communication et l’accès à l’information** pour désenclaver davantage le quartier et **favoriser l’accès aux droits en accompagnant les habitants**. Les modalités d’intervention des services des collectivités, des institutions et des associations sont questionnées pour engager une **démarche de « aller vers »**. La **coordination, la mobilisation et la mutualisation des acteurs du droit commun** sera essentielle pour initier des effets leviers dans le cadre du contrat de ville.

3. La stratégie

Le **premier volet de la stratégie consiste à mobiliser le droit commun** et bénéficier des effets leviers par l’intervention de moyens techniques et financiers complémentaires. Caux Seine agglo et la commune de Lillebonne mobiliseront leurs propres services (éducation, santé, police, habitat, mobilité, sport, culture, ...). Le contrat de ville est une politique intégrée.

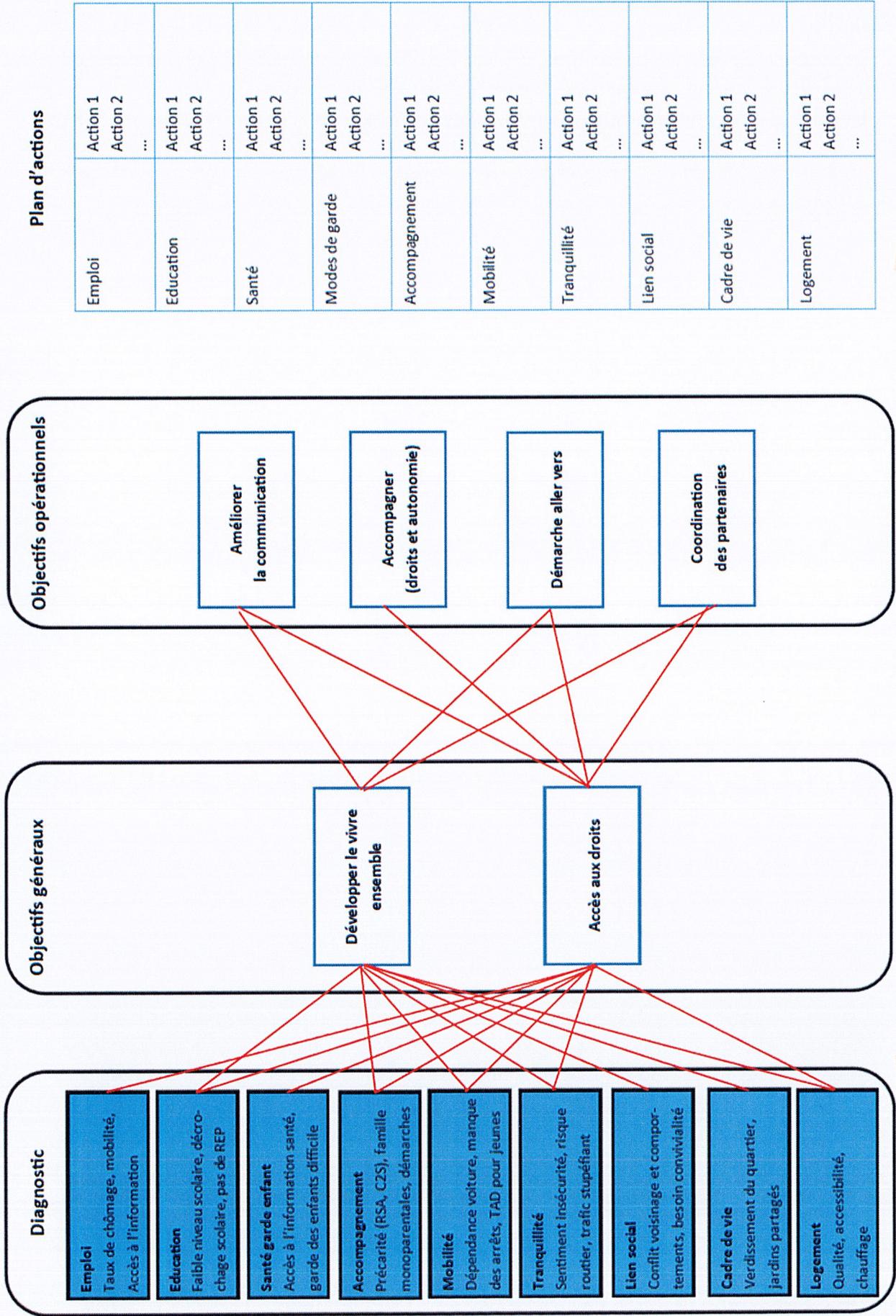
Thématiques	Caux Seine agglo	Commune de Lillebonne
Mobilité	X	
Aménagement Extérieurs		X
Environnement	X	X
Habitat / logement	Habitat	Logement
Lien social	X	X
Tranquillité	X	X
Accompagnement (démarches administratives, sociales juridiques)	X	X
Emploi-formation	X	
Education		X
Loisirs		X
Santé	X	X
Sport	X	X
Accès à la culture	X	X
Evaluation des politiques publiques	X	



Il est entendu que le contrat de ville devra s'articuler avec l'ensemble des politiques publiques pour renforcer les actions dans le QPV au bénéfice de la population. L'ensemble des dispositifs seront donc mobilisés au-travers du Contrat Local de Santé, la Convention Territoriale Globale, du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, du Plan Alimentation Territoriale ou des politiques de mobilité, des politiques locales initiées dans les domaines de la formation et l'emploi, de l'habitat.

Il est attendu que des fonds soient alloués par l'ANCT pour cofinancer le plan d'actions tout en bénéficiant d'effets leviers par l'intervention des partenaires signataires.

Le **second volet de la stratégie repose sur l'implication des habitants** tout au long du contrat de ville, de la phase de diagnostic, à la conception des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation. Une attention toute particulière devra être portée au public jeune peu impliqué dans la phase de diagnostic.

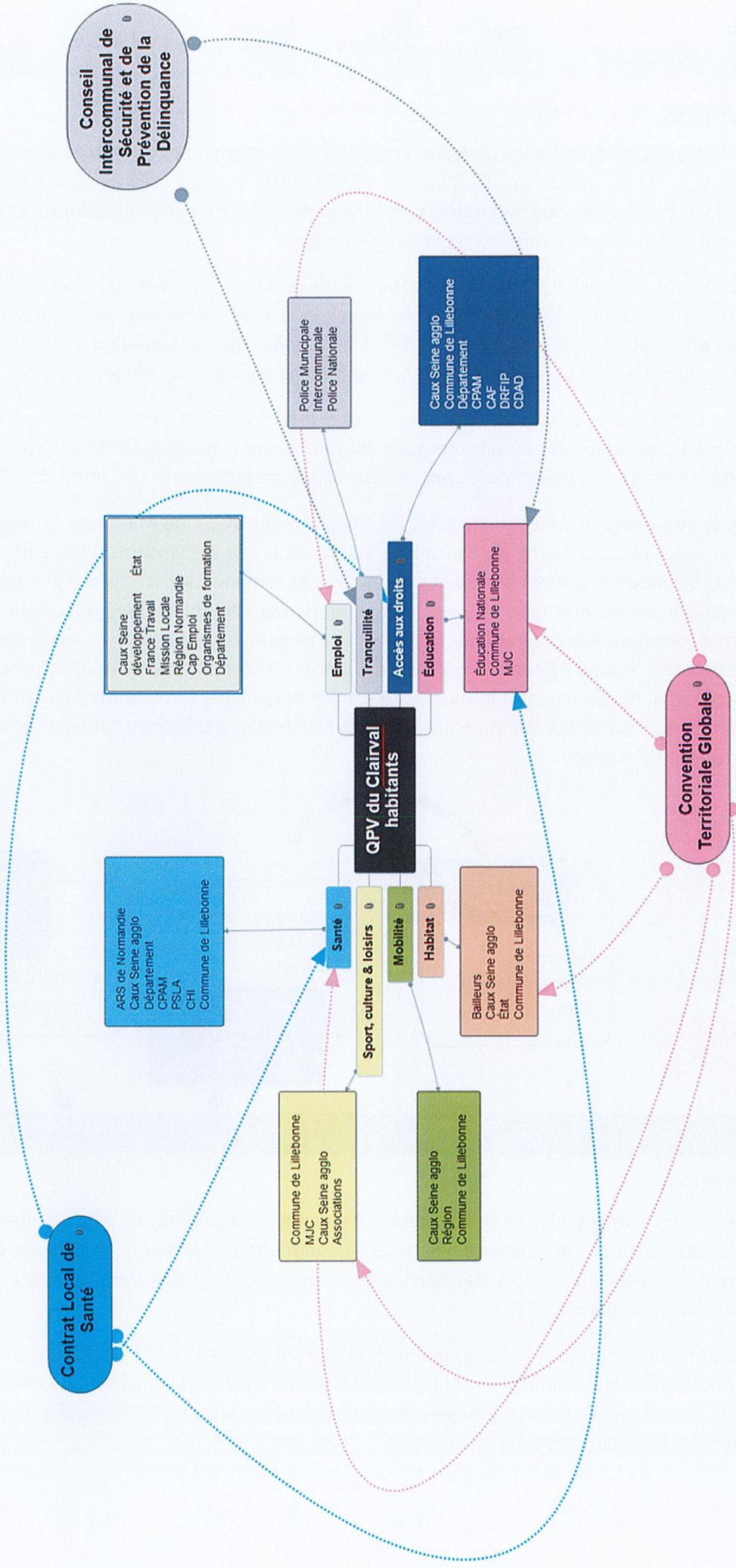


Stratégie : Implication des habitants + mobilisation du droit commun



Schéma illustrant la transversalité et la mobilisation

des partenaires autour du QPV du Clairval = ingénierie et coordination



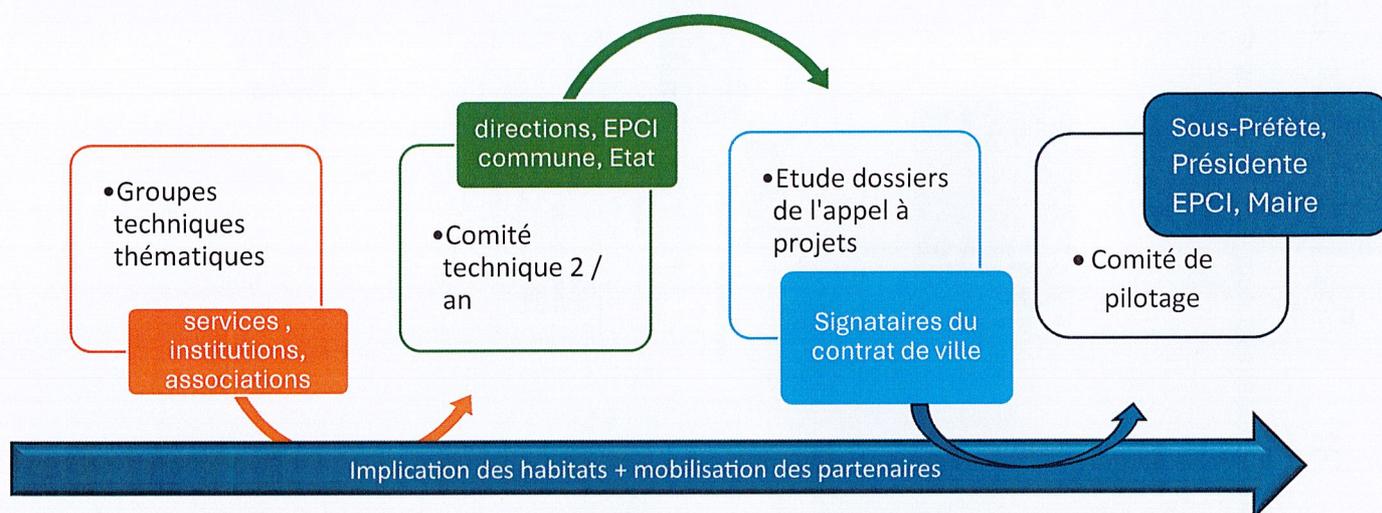
4. Gouvernance

La politique de la ville est une compétence obligatoire de Caux Seine agglo. Elle est exercée depuis le 1^{er} janvier 2016. L'article 7-4 des statuts de l'EPCI intitulé « politique de la ville » mentionne la mise en œuvre du diagnostic et la définition des orientations du contrat de ville, l'animation et la coordination des dispositifs s'y référant ainsi que la mise en œuvre des actions.

Le courrier de la Secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville du 4 janvier 2024 fixe le cadre de la nouvelle contractualisation 2024-2030 de la politique de la ville. La priorité est mise sur la mobilisation partenariale élargie de chaque territoire. Il est stipulé que le contrat de ville devra s'élaborer dans le respect des EPCI et que le Maire sera étroitement associé à son élaboration.

Le dialogue entre la commune de Lillebonne, Caux Seine agglo et la Préfecture s'est engagé durant le dernier trimestre 2023 pour organiser la mise en place du futur contrat de ville 2024-2030 et s'est formalisé en comités techniques réguliers pour concevoir le diagnostic et élaborer ce contrat de ville.

Caux Seine agglo, la commune de Lillebonne, l'Etat, le Département de Seine-Maritime, la Région Normandie impliqueront les partenaires du contrat de ville dans la gouvernance du dispositif. Les groupes techniques thématiques auront pour objet de concevoir et d'animer des actions sur des sujets spécifiques en associant autant que faire se peut les habitants. Les comités techniques seront les instances pivots pour coordonner le programme d'actions et les partenaires deux fois par an. Un appel à projets pourra être organisé une fois par an en vue de financer des actions via l'enveloppe allouée par l'ANCT, possiblement abondée par les partenaires. Le comité de pilotage, instance décisionnelle se réunira une fois par an pour valider l'évaluation annuelle, les éventuelles ajustements et les actions à retenir faisant suite à l'appel à projets.



5. Financements

Si Caux Seine agglo est en charge de l'ingénierie nécessaire au pilotage du contrat de ville, la réussite du dispositif est conditionnée par la nécessité d'associer la commune de Lillebonne à chacune des étapes. Caux Seine agglo veillera à articuler les financements du contrat de ville avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Il est prévu que l'État finance le contrat via le programme 147 « Politique de la ville ». Chaque porteur de projet devra déposer le dossier de financement sur la plateforme DAUPHIN. Le contrat de ville est signé fin mars 2024, date à laquelle la Direction générale des collectivités locales (DGCL) n'a pas encore défini les enveloppes pour chacun des QPV.



IV. Plan d'actions prévisionnel

Axes	Thèmes	Actions pressenties	Planning prévisionnel							
			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
I] Développer le vivre ensemble	1 Lien social	1.1 Organiser une fête des voisins								
		1.2 Créer d'un espace de vie sociale								
		1.3 Initier un fonds de participation des habitants								
		1.4 Développer de la Médiation sociale (contrat adulte relais)								
		1.5 Communiquer davantage sur les dispositifs existants								
		1.6 Porter une action sur l'histoire du quartier (initiative habitant)								
	2 Tranquillité	2.1 Sécurité aux abords de l'école - diagnostic signalisation								
		2.2 Revoir l'éclairage public								
		2.3 Prévention routière								
		2.4 Lutter contre la délinquance d'acquisition des espaces publics et les trafics								
	3 Verdissage du quartier	3.1 Projets participatifs (jardins partagés initiative habitant)								
		3.2 Développer les mobilités douces (cf. mobilité)								
		3.3 Embellir les espaces verts								
		3.4 Récupérer l'eau de pluie								
		3.5 Installer des panneaux photovoltaïques								
	II] Renforcer l'accès aux droits	4 Emploi-formation	4.1 « Aller vers" : actions d'information sur les dispositifs dans le quartier							
4.1.1 Présence des acteurs du service public de l'emploi sur des actions conviviales – lieu ressource										
4.1.2 Tenir des permanences emploi dans le quartier et organiser des réunions d'information										
4.1.3 Créer des temps forts emploi dans le quartier avec les entreprises – café de l'emploi										
4.1.4 Animer un réseau de jeunes relais (adultes relais)										



Axes	Thèmes	Actions presenties	Planning prévisionnel							
			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
II] Renforcer l'accès aux droits	4 Emploi-formation	4.2 Favoriser l'accès à l'emploi en utilisant la commande publique (réunions d'information, promotion de profil)								
		4.3 Créer d'emplois francs / contrat adulte relais (création postes médiateurs)								
		4.3.1 Créer de postes de médiateurs								
		4.3.2 Promouvoir ces dispositifs auprès des entreprises (promotion de profil)								
	4.4 Entreprenariat									
	4.4.1 Créer des entreprises									
	4.4.2 Créer une régie de quartier									
	5 Accompagnement dans les démarches administratives, sociales, juridiques	5.1 Créer une France services dans le Clairval								
		5.2 Communiquer sur la médiation numérique et en développer l'offre								
	6 Santé et garde des enfants	6.1 Développer les compétences psycho-sociales dès le plus jeune âge								
		6.2 Initier des Ateliers Santé Ville pour améliorer l'état de santé des habitants en agissant sur les déterminants de santé, en lien avec le Contrat Local de Santé								
		6.3 Porter une politique de crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) pour sanctuariser des places pour des familles du QPV								
7 Logement	7.1 Renforcer le lien avec le bailleur (accessibilité, chauffage, entretiens quotidiens)									
	7.2 Optimiser l'usage des fonds dégagés liés à l'abattement de la TFPB									



Axes	Thèmes	Actions pressenties	Planning prévisionnel							
			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
II] Renforcer l'accès aux droits	7 Logement	7.3 Améliorer l'accessibilité des logements (marches à l'entrée des halls + ascenseur)								
		7.4 Accompagner les habitants dans la gestion des énergies (électricité, eau)								
		7.5 Renforcer l'aller-vers les habitants en situation de difficulté et/ou de fragilité								
		7.6 Faciliter l'information des demandeurs de logement (cf. la politique d'attribution)								
		7.7 Favoriser la mixité sociale sur le territoire (cf. politique d'attribution)								
		7.8 Organiser un accueil des nouveaux habitants								
		8.1 Chantiers éducatifs								
	8 Education	8.2 Aide aux devoirs : CLAS								
		8.3 Création d'un Programme de Réussite Éducative								
		8.4 Labelliser le collège de la Côte Blanche en Réseau d'Education Prioritaire								
9 Accès à la culture et aux loisirs	9	8.5 Solliciter l'intervention de la prévention spécialisée								
		8.6 Soutenir la fonction parentale								
		9.1 Soutenir la MJC								
		9.2 Développer la communication sur les programmes culturels								
		9.3 Réaliser des actions hors les murs (médiathèque)								
		9.4 Prévenir et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme								
	10 Mobilité	10	9.5 Créer des actions d'éducation aux médias et à l'information							
			9.6 Développer des partenariats (médiathèque, MJC, les acteurs sociaux et scolaires)							
			10.1 Communiquer davantage sur les services proposés et promouvoir l'usage des transports publics							
			10.2. Développer les mobilités douces (pistes cyclables, passages protégés, éducation à la sécurité routière)							



Axes	Thèmes	Actions presenties	Planning prévisionnel						
			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
II] Renforcer l'accès aux droits	10 Mobilité	10.3 Etudier de nouveaux points de dessertes pour le TAD							
		10.4 Etudier les horaires des transports publics et ouvrir de nouveaux créneaux de TAD pour le public jeune							

V. Evaluation

1. Méthodologie

La loi LAMY du 14 février 2014 a rendu obligatoire l'évaluation des contrats de ville. Cela suppose d'établir préalablement la méthodologie nécessaire au pilotage de l'évaluation tout au long du contrat de ville.

Evaluation a priori <i>Diagnostic préalable</i>	Evaluation concomitante <i>Suivi et pilotage</i>	Evaluation a posteriori <i>Mesure d'impact</i>
<p>Identifications besoins et attentes</p> <p>État des lieux</p> <p>Suivi quantitatif</p> <p>Objectifs à corrélés sur la base du diagnostic durant les groupes techniques</p> <p>Consultation citoyenne menée pour l'élaboration du contrat</p> <p>Mesure des caractéristiques socio démographiques du quartier (niveau de revenus, taux de pauvreté, taux de chômage, niveau de formation...)</p>	<p>Suivi et pilotage dans les comités techniques et comités de pilotage</p> <p>Suivi du qualitatif auprès de la population</p> <p>Suivi des actions</p> <p>Mesure des écarts entre les attentes, les services mis en oeuvre, l'adaptation des services</p> <p>Sur la base de la consultation initiale, reconsulter la population pour ajuster si besoin</p> <p>État d'avancement des actions du contrat de ville (Non débuté, en cours, terminé)</p>	<p>Indicateurs opérationnels</p> <p>Indicateurs organisationnels</p> <p>Indicateurs stratégiques (impact)</p> <p>Suivi qualitatif auprès des habitants</p> <p>Nombre actions et participants, ...</p> <p>Fluidité du partenariat, montage financier ...</p> <p>Amélioration du service, innovation, amélioration des données socio démographiques et santé</p> <p>Sur la base de la consultation initiale, retourner vers la population pour les consulter sur les résultats du contrat de ville</p>



Diagnostic et élaboration des actions	Pilotage du contrat de ville	Evaluation en fin d'action
---------------------------------------	------------------------------	----------------------------



Les partenaires du contrat de ville devront s'accorder préalablement sur des indicateurs et des critères pour constituer le socle de l'évaluation des fiches actions.

Critères		Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Gouvernance institutionnelle et opérationnelle	Coordination des partenaires	Nombre de comités techniques et de pilotage Organigramme projet	Pilotes nommés pour chaque thématique/compétence Validation des orientations et des priorités Validation du planning
	Communication institutionnelle	Nombre de comptes-rendus et articles de presse Nombre d'outils d'information partagée	Respect de l'ordre du jour Niveau de collaboration et qualité des échanges entre les acteurs
Participation des habitants	Méthode et organisation du contrat de ville	Nombre de groupes de travail Nombre de fiches actions	Respect du planning
	Implication individuelle et collective	Nombre d'initiatives proposées et portées par des habitants Nombre de propositions formulées par les habitants	Niveau et durée d'implication des habitants dans les actions Mixité sociale Constitution de collectifs habitants
Mobilisation du droit commun	Mise à disposition de moyens humains, techniques et financiers	Nombre de partenaires signataires du contrat de ville Montants des cofinancements développés dans le contrat de ville Nombre d'actions portées par les partenaires et valorisées dans le droit commun	Formalisation du partenariat sous forme de fiches actions et/ou de conventions
Mise en œuvre des actions	Lien social Tranquillité Verdissement du quartier Emploi-formation Accompagnement Santé-garde d'enfant Logement Education Accès à la culture et aux loisirs Mobilité	Nombre d'actions mises en œuvre Nombre de bénéficiaire Nombre de thématiques abordées Evolution des données sociodémographiques du quartier du Clairval (taux de chômage, taux de réussite scolaire, ...) Nombre de nouveaux services créés	Niveau d'autonomie des habitants pour réaliser leur démarche et porter des projets Niveau de satisfaction des habitants



2. Clause de revoyure à 2027

Le contrat de ville sera signé pour une durée de 6 ans, pour la période de 2024 à 2030. Il est prévu une clause de revoyure en 2027 pour ajuster les priorités et la stratégie du contrat. Les 3 premières années du contrat de ville donneront donc lieu à une seconde phase de diagnostic, nécessitant la concertation des partenaires et des habitants. Idéalement, il conviendra de disposer des données à l'échelle des IRIS ou du périmètre du QPV du Clairval mises à jour. L'analyse de l'évolution du contexte partenarial et sociologique du quartier devra être croisée avec celle des actions réalisées de 2024 à 2027, le niveau d'implication de la population et des services du droit commun.



Signataires du contrat de ville

Caux Seine agglo,
La Présidente

État,
Le Préfet

Commune de Lillebonne
La Maire

Virginie CAROLO-LUTROT

Jean-Benoît ALBERTINI

Christine DÉCHAMPS

Département de Seine-Maritime
Le Président

Région Normandie
Le Président

LOGEO SEINE
Le Directeur Général

Bertrand BELLANGER

Hervé MORIN

Mathias LEVY-NOGUERES

ARS Normandie
Le Directeur Général

CAF Seine-Maritime
Le Directeur

Éducation Nationale
La Rectrice

Thomas DEROCHE

Olivier COUTURE

Christine GAVINI-CHEVET